

Article 1^{er}: l'entreprise SOCIETE AGRO BUSINESS CAMEROUN SARL, B.P 302 Kousseri, Tél : 698.80.53.89, n° Contribuable M032517622042Y a été retenue dans le cadre de l'exécution du Marché issu de l'Avis d'Appel d'Offres l'Appel d'Offres N° 17/AONO/IRAD/DG/DAAF/SDBF/SM/BPDM/CIPM/2025 du 26/03/2025 pour les travaux d'aménagement hydro agricole pour la culture des plants de palmier dattiers, anacardiers et gomme arabique à la station de Kousseri (lot 1 et lot 2).

Montant TTC : 78.940.397 (*soixante-dix-huit millions neuf cent quarante mille trois cent quatre-vingt-dix-sept*) FCFA.

Lot 1 : 44.774.666 (*quarante-quatre millions sept cent soixante-quatorze mille six cent soixante-six*) FCFA.

Lot 2 : 34.165.731 (*trente-quatre millions cent soixante-cinq mille sept cent trente un*) FCFA.

Délai d'exécution : Trois (03) mois

Financement : BIP/MINEPAT-CHAP 94

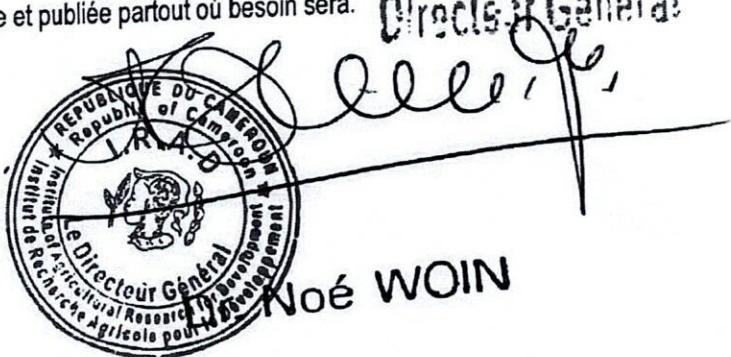
Exercices : 2024, 2025

Article 2 : Le Directeur Général de ladite entreprise est invité à se présenter au Service des Marchés pour recevoir notification du projet de Marché.

Article 3 : la présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations

- MINMAP
- ARMP
- DAAF/ SDBF/SM/CIPM



REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE
POUR LE DEVELOPPEMENT

DIRECTION GENERALE

BP : 2123 Yaoundé
Tel/Fax: (237) 222 23 26 44/222 22 59 24
E-mail : info@irad.cm
Site web : www.irad.cm



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

INSTITUTE OF AGRICULTURAL
RESEARCH FOR DEVELOPMENT

HEAD OFFICE

P.O.Box: 2123 Yaoundé
Tel/Fax: (237) 222 23 26 44/222 22 59 24
E-mail : info@irad.cm
Site web : www.irad.cm

Yaoundé, le

DECISION N° ~~18~~ /IRAD/DG/DAAF/SDBF/SM/BPDM/CIPM/06/2025

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE ISSU DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES

N° ...17.../AONO/IRAD/DG/DAAF/SDBF/SM/BPDM/CIPM/2025 DU26/03/2025

POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT HYDRO AGRICOLE POUR LES PEPINIERES DES PLANTS
DE PALMIER DATTIERS, ANACARDIERS ET GOMME ARABIQUE A LA STATION DE KOUSSERI

LE DIRECTEUR GENERAL,

- Vu la Constitution ;
- Loi 2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
- Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de L'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret n°2011/305 du 12 septembre 2011 portant nomination du Directeur Général de L'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) ;
- Vu Le Décret N° 2019/075 du 18 Février 2019 portant réorganisation de l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) ;
- Vu Le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés publics ;
- Vu L'arrêté N°033/CAB/PM du 13 février 2007, mettant en vigueur le cahier des clauses Administratives générales (CCAG), applicables aux marchés publics ;
- Vu La Décision n°00000434/CAB/MINMAP du 18 juin 2019 portant nomination de présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certains Etablissements Publics ;
- Vu La circulaire n° 005/CAB/PM du 31 décembre 2014 relative à l'anticipation de la procédure de passation des Marchés publics avant la mise en place de la disponibilité des financements ;
- La circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025.

Considérant les nécessités de service.

DECIDE